L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureau 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 13 JUIN.

FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR

FELIX DE SERVAN.

XIV

[illegible]

—Oui, monsieur le comte..... car la garnison de Pierrefonds ayant fait de grandes pertes depuis le commencement du siège, Villeneuve reçoit toutes les recrues qui se présentent. [illegible]

—Au contraire, il ne m'a vu qu'une fois, dit Raoul, et il est peu probable qu'il ait conservé assez le souvenir de mes traits pour me reconnaître sous les habits que je porte.... Mais je puis être reconnu par M. Gabriel Didier. [illegible]

—Mais pour cela, il faudrait que l'occasion me fût donnée de voir Cécile et de lui parler. [illegible]

—Oui, tout oui! répondit Raoul en prenant avec émotion la main du paysan: je me fie complètement à toi pour son exécution.

La conversation fut interrompue en cet endroit par l'arrivée de deux jeunes gens qui entrèrent brusquement dans la chambre.

—Voici ceux que nous attendions, reprit Duboux. [illegible]

—Mon Dieu! que vois-je? s'écria-t-elle toute tremblante. [illegible]

—Qu'est-ce que cela veut dire? reprit aussitôt Marguerite. [illegible]

—Ah! oui! dit Duboux, et elle peut se vanter de l'avoir aidé. [illegible]

—Bien, mon ami! répliqua Villeneuve, voilà du vrai sens de cœur que je comprends! Ce n'est [illegible]

A continuer.

GERMANIA
Compagnie d'Assurances.
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

B. ANTOGNINI,
FABRICANT DE BILLARDS
Avec coussins à cordes (brevetés.)
15......RUE CONTI......15

M. ANTOGNINI continue le même genre d'affaires. [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS,
73...RUE DE CHARTRES...73
Tenu par Philippe Forget,
[illegible]

MISCHE & CO.
(Successeurs de BARRETT & HUBER),
MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS, CORDIAUX, ETC.
[illegible]

GEO. H. DUNBAR,
LIQUORISTE,
FABRICANT DE LIQUEURS,
RUE ST-LOUIS
ANISETTE...CURACAO...MARASQUIN
[illegible]

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.
No. 28, Bot-Houston street, Broadway
[illegible]

Produits de l'Ile de Cuba.
1047 [illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION.
[illegible]

E. RICHARD
Fabricant de Billards,
160 ......RUE STE-ANNE......160.
[illegible]

Louis & Edouard Janin
AVOCATS A WASHINGTON, D. C.
[illegible]

P. J. PAVY
Facteur de Coton
ET
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.
[illegible]

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.
[illegible]

Board des Assureurs de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

Ligne directe pour la France.
[illegible]
VILLE DE PARIS, Surmont......SAMEDI, 16 juin.
LAFAYETTE......Lemarié......SAMEDI, 30 juin.
NAPOLEON III...Bocande......SAMEDI, 14 juillet.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.
[illegible]
GEO. MACKENZIE,
[illegible]

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.
Steamers de la malle des Etats-Unis.
Ligne Morgan.
[illegible]
Départ, JEUDI, 14 Juin, à 8 heures du matin.
Le steamer
I. C. HARRIS,
[illegible]

NEW-YORK. — Direct.
Compagnie de Cabotage.
Départ, SAMEDI, 23 juin, à dix heures du soir.
POUR NEW-YORK,
Le steamer ALABAMA,
[illegible]
B. H. CARRINGTON, Esq., Agent.

LIGNE DU BORD DE LA MER
Pour la Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.
Le beau bateau à vapeur à basse pression CAMELLIA,
[illegible]

Steamers de la Nile-Orléans et de Mobile.
STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS
LIGNE MORGAN.
POUR MOBILE.
[illegible]
I. C. HARRIS

Pour la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.
[illegible]
CREOLE,
[illegible]
LEACH & PERKINS,

[illegible]
J. R. CARLIN,
J. S. PAGAUD,

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
[illegible]

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
[illegible]

M. Victor Béro
[illegible]

LEON PIERRE,
27......Rue des Petites-Ecuries......27
COMMISSIONNAIRE, ACHETEUR,
A PARIS.
[illegible]

LEON QUEYROUZE,
MARCHAND DE GROCERIES
[illegible]

MALADIES
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.
[illegible]

HOTEL DU GREGOIRE; BAIE St-LOUIS
Tenu par J. H. KEESE.
[illegible]

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et du l'Ouest.
[illegible]

Bureau du Surintendant du GRAND CHEMIN DE FER
De la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord.
[illegible]

CHARTE de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ATLANTIC DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce vingt-sixième jour d'avril de l'an de Notre Seigneur Jésus-Christ, mil huit cent soixante-six, [illegible]

ARTICLE PREMIER.
Le nom et le titre de la dite Compagnie sera La Compagnie d'Assurances Atlantic de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

ARTICLE DEUXIEME.
[illegible]

ARTICLE TROISIEME.
[illegible]

ARTICLE QUATRIEME.
[illegible]

ARTICLE CINQUIEME.
[illegible]

ARTICLE SIXIEME. — ARTICLE SEPTIEME. — ARTICLE HUITIEME. — ARTICLE NEUVIEME. — ARTICLE DIXIEME. — ARTICLE ONZIEME. — ARTICLE DOUZIEME. — ARTICLE TREIZIEME. — ARTICLE QUATORZIEME. — ARTICLE QUINZIEME. — ARTICLE SEIZIEME. — ARTICLE DIX-SEPTIEME. — ARTICLE DIX-HUITIEME. — ARTICLE DIX-NEUVIEME. — ARTICLE VINGTIEME. — ARTICLE VINGT-UNIEME. — ARTICLE VINGT-DEUXIEME. — ARTICLE VINGT-TROISIEME. — ARTICLE VINGT-QUATRIEME. — ARTICLE VINGT-CINQUIEME. — ARTICLE VINGT-SIXIEME. — ARTICLE VINGT-SEPTIEME. — ARTICLE VINGT-HUITIEME.
[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

HENRY FEELLNER vs WILLIAM L. THOMPSON.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de ELIZABETH LEE, épouse décédée de JAMES FORSYTH.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de MANUEL BERRA.
[illegible]
A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de CLEMENTINE DELLOSI.
[illegible]
A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

LOTERIE
DE L'ETAT DE L'ALABAMA.
Autorisée par la Législature de l'Etat de l'Alabama.
Au profit de l'Université de l'Etat.
CINQUANTE MILLE PIASTRES EN LOTS GAGNANTS.
[illegible]
TOTAL.........$50,000
[illegible]
C. T. HOWARD,
[illegible]

Loterie!
DE L'ETAT DU KENTUCKY.
MURRAY WOOD & CO., directeurs.
GROS LOT......$100,000.
LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.
[illegible] SAMEDI, 16 JUIN 1866.
[illegible]
CHAS T. HOWARD,

Pour 1866.
LES CELEBRES
JUPES-MALAKOFF
ELLIPTIQUES
DE J. W. BRADLEY
[illegible]
WESTS, BRADLEY & CAREY.
[illegible]

MONROE & REDDINGTON
JOHN T. MONROE. THOS. REDDINGTON.
FACTEURS DE COTON
ET
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.
[illegible]
HARRY T. HAYS.

J. Livingston vs. M. M. Johnson, R. M. Johnson et Lewis Johnson et al.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
HARRY T. HAYS, shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTE DE FAILLITE
JOHN G. RICE vs ses Créanciers et les Créanciers de DELAUNAY, RICE & Co.
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
HARRY T. HAYS.

JOHN DABAY vs le capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur FANNY PEARSON.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
HARRY T. HAYS.

SUCCESSION DE FEU ADAM BEATTY, décédé.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
HARRY T. HAYS.

ANTOINE AUBIN LAFOREST vs ses créanciers et les créanciers de LAFOREST & DESMARE.
[illegible]

E. T. PARKER vs RAMON MIR
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

PETER WOLFF vs JOHN LEDGER
CINQUIEME COUR de DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
HARRY T. HAYS.

EDWIN E. OVERALL vs SES CREANCIERS
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
HARRY T. HAYS.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands vs. MARCUS J. ZUNTS.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
HARRY T. HAYS.

HENRY W. TAYLOR vs. J. R. LATHAM.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

[illegible]
F. Ad. FORSTER, Constable.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.
260 caisses Bottes, Souliers et Brodequins
Par E. ROGER & Co.
O. DEJAN, encanteur.
[illegible]

PAR JOHN C. BLOHM
MARCHANDISES SECHES, HABILLEMENTS, CHAPEAUX, "NOTIONS"
PAR J. C. BLOHM, encanteur.
[illegible]

PAR G. LEAUMONT.
Marchandises sèches étrangères et du pays, Bottes, Souliers et Brodequins, habillements, Chapeaux et articles de toilette.
PAR GABRIEL LEAUMONT,
[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.
VENTE A L'ENCAN DU CHARGEMENT DU NAVIRE *LOUIS HENRY*, VENU DE MARSEILLES
PAR BERNARD TURPIN, encanteur
[illegible]

PAR R. GUTIERREZ.
Marchandises Sèches, Mercerie, Bonneterie, Articles de fantaisie, Indiennes, Coton, Cotonnade, &c.
Vente péremptoire et sans réserve.
[illegible]
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
[illegible]
Groceries, Vaisselle, Ferblanterie, Quincaillerie, Sellerie et Divers
[illegible]
—ARTICLES DE GROCERIES— —VAISSELLE— —FERBLANTERIE— —SELLERIE ET QUINCAILLERIE—
[illegible]

COLLEGE
DE LA LOUISIANE
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
[illegible]

INSTITUTION
240, 242, 244......Rue Remparts......240, 242, 244
EXTERNAT ET INTERNAT.
Mlle L. A. DE MONTLUZIN [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DEMON,
75......RUE DAUPHINE......275
[illegible]

HOTEL DE L'EUROPE.
A BILOXI (Mississippi)
M. CHARLES ROULOT [illegible]

SEULS AGENTS
DANS
L'ETAT DE LA LOUISIANE
POUR
LES VINS DE BORDEAUX
DE MM. BRANDENBURG FRERES;
J. RIVIERE & Co.
70 & 72......Rue de la Commune......70 et 72

SEUL AGENT,
DANS LES ETATS DU SUD,
Pour la vente des Vins de
MM. Cruse et Fils Frères,
DE BORDEAUX.
B. E. CASTENDYK,
RUE DU CAMP, NO. 91.

Formation de Société.
M. J. GOLDSTEIN (de la maison O. TALAMON, DESSOMMES & CO. de cette ville et Paris) [illegible]
LEVY & DIETER.

PAUL W. COLLENS,
Juge de la Troisième Cour de Justice-de-Paix pour la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

O. B. GRAHAM & CO.
[illegible]

CHEVAUX, CHEVAUX.
[illegible]
PAR MONTGOMERY & BROS.
S. M. MONTGOMERY, Encanteur.
[illegible]

Mulets. Mulets.
Vente péremptoire de 46 jeunes Mulets venant d'être débarqués.—Vente à l'Encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.
[illegible]

Grande vente péremptoire de chevaux, mulets de tir, buggies, harnais, &c. à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
[illegible]

Meubles......Meubles......Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO.
[illegible]

VENTE IMPORTANTE DE Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Bottes, Souliers, Chapeaux, Coutellerie, etc. à l'encan.
PAR A. KREIBER & Co.,
H. MARKS, encanteur
[illegible]

PAR O. VALETON.
Lait Condensé de Bordeaux
Pour le compte de qui il appartiendra
Par O. VALETON, encanteur
[illegible]
Balais! Balais!
[illegible]
Bottes vides! Bottes vides!
[illegible]

PAR E. D. MORPHY.
Plats Cotis, Epaules et Jambons
PAR D. E. MORPHY, encanteur
[illegible]
Tabac en feuilles
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]

Succession de Walter T. Carrington
Le bateau à vapeur Hollyhock à l'encan.
PAR JULIAN NEVILLE.
H. M. VAN SOLINGEN, encanteur
[illegible]

LEVY, DIETER & Co.,
Marchands-Commissionnaires,
27, Rue Carondelet,
Nouvelle-Orléans.
AVANCES.
[illegible]
LEVY, DIETER & CO.

Mme ALLUARD,
Somnambule,
[illegible]

Etat de la Louisiane.
DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
Nouvelle-Orléans, 17 mai 1866.
CONFORMEMENT à un Acte de l'Assemblée Générale, lequel est intitulé
[illegible]
J. MADISON WELLS
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

PHOTOGRAPHIES—Rue du Camp, 61
Réduction de Prix.
[illegible]
S. ANDERSON

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—JUIN 1866.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE.
TABLEAUX A L'HUILE ET GRAVURES, A L'ENCAN.
Succession de C. GALVANI, décédé.
Sixième Cour de District Judiciaire.
Paroisse Saint Tammany.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, Encanteur.
[illegible]

Actions de la Banque d'Amérique.
Succession de N. R. Jennings, décédé
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
[illegible]

SECONDE ET DERNIERE ADJUDICATION.
Propriétés améliorées et de valeur, sur la rue Commune, entre les rues Howard et Liberté
SUCCESSION DE H. F. McKENNA, DECEDE.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Magasin et demeure en briques à deux étages, au coin des rues Chippewa et Première—pour le compte et risque du premier acquéreur
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
[illegible]

PAR G. DE FERIET.
Très agréable résidence en briques, au coin des rues Ursulines et Rempart
PAR G. DE FERIET, Encanteur
[illegible]
Magnifique résidence à étage, No. 165 de la rue Bourbon, entre les rues Orléans et Ste Anne
PAR G. DE FERIET, encanteur.
[illegible]
Très jolie résidence à étage, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Marais et Villeré
PAR G. DE FERIET, encanteur.
[illegible]

Dans l'affaire Jean De Blois contre Edouard De Blois et Victor Martel Pesson, par l'entremise de son tuteur, Victor Pesson.
PAR G. DE FERIET, encanteur.
[illegible]

Succession de John Hynes
PAR G. DE FERIET, encanteur.
[illegible]

PAR JOHN L. LARESCHE & CO
VENTE SANS LIMITE.
Par JOHN L. LARESCHE & Co.,
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Meubles pour cause de départ
PAR S. GUINAULT, Encanteur
[illegible]

Beaux Meubles—Vente pour cause de départ—Beauregard de l'Académie Jefferson.
PAR S. GUINAULT, encanteur
[illegible]

Vente, renvoyée pour cause de mauvais temps.
VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

PLACEMENT AVANTAGEUX.
Propriété avoisinant l'avenue du Bayou et Villeré.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.
Succession de M. M. E. Montreuil, épouse décédée de L. Millandon.
Terrains vagues dans la Ville de Carrollton.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur
Bureau, No 20 rue Carondelet
[illegible]

PAR RENE GUTIERREZ.
Succession de MARIE ROSE WAGNER
Propriétés améliorées dans le Deuxième District.
Par RENE GUTIERREZ, encanteur
Bureau, No 94, rue de Chartres
[illegible]

PAR H. W. PALFREY JR.
Succession de Mary B. Carter, No 134.—Terrains améliorés, à Jefferson City.—Vente pour opérer un partage.
PAR PALFREY & CO,
H. W. PALFREY, JR., encanteur,
[illegible]

Vente de Quartier-Maître.
Grande vente importante d'articles neufs de Quartier-Maître.
[illegible]

Vente importante de Propriétés du Gouvernement.
[illegible]
C. G. SAWTELLE,
[illegible]
E. J. STRANG,